

Réunion dialogue social en visioconférence jeudi 30 avril 2020

Informations et relevé de décisions

Présents :

- Nathalie Berlu, vice Pdte, Guillaume Clédière DGS, Sandrine Maupoil DRH, Elodie Droux DRH études juridiques, Franck Fournier Directeur des bâtiments

- Sid-Ahmed Khodja CFDT, Yannig Geffroy FSU, Jean-Sébastien Testoni CGT

Position administrative des agents et situations de travail :

La DRH nous a communiqué un tableau du recensement des agents au 24 avril :

- Arrêt Maladie : 64 agents
- ASA fermeture : 168
- ASA fermeture / télétravail dégradé : 352
- ASA famille enfant à charge : 78
- ASA famille enfant à charge / télétravail dégradé : 137
- ASA santé pathologie : 66
- ASA santé pathologie / télétravail dégradé : 15
- Congés : 71
- Télétravail : 184
- Travail sur le terrain : 61
- Sans position : 74

Plan de reprise d'activité (PRA) :

Après la réunion du mercredi 29 avril consacrée au PRA, et durant laquelle la CGT a demandé plus d'informations sur le calendrier de reprise d'activité et des précisions sur son périmètre et phasage, notamment pour les équipements recevant du public (culture, sports, maison de l'emploi, point d'accès au droit et justice), Guillaume Clédière (DGS) précise que ce calendrier demande des arbitrages (état, préfet, maires des 9 villes). Il nous fait néanmoins part des propositions de la Direction Générale, sous réserve qu'elles soient validées par les élus.

Séquence 1 (du 11 mai au 2 juin)

De manière générale, retour progressif, modéré (pas plus de 30 % des effectifs présents sur site), quand c'est possible le télétravail doit se poursuivre, possibilité d'aménagement horaire afin d'éviter les heures de pointes dans les transports, les agents en ASA Santé et Famille peuvent rester chez eux. Plus de détails sur les principes généraux de la reprise d'activité et les mesures de sécurité dans le document de travail PRA

- Retour progressif des agents du Quadrium dès le 11 mai

- Aucun retour des agents (culture, sports) durant la semaine du 11 mai (sauf éventuellement le chef d'établissement)

- Retour progressif et modéré des agents de la culture et des sports à partir du 18 mai (sauf ASA pathologie, ASA famille)

- Pas de retour pour les enseignants des conservatoires durant le mois de mai (au cas par cas possibilité pour les enseignants de venir travailler individuellement leur instrument dans les locaux à partir du 18 mai)

- Les établissements culturels sont fermés au public, au moins jusqu'au 2 juin, ils pourront éventuellement répondre aux demandes des villes afin de les accompagner dans le cadre de la reprise des écoles (accueil autonome dans les locaux, et peut-être animations dans un second temps)
- Les piscines : pas de réouverture au public avant le 15 juin, retour progressif des agents durant la semaine du 18 mai
- Maisons de l'emploi, PAD, Justice retour progressif à partir du 11 mai, dans un premier temps en distanciel, dépend aussi des partenaires extérieurs

Le DGS précise qu'il nous communiquera dès ce soir le PRA définitif avec les éléments calendaire, ainsi que la déclinaison du PRA par direction

La séquence 2 (2 juin- ?) sera abordée avec les organisations syndicales à partir du 25 mai

Primes :

Mise en place d'une prime exceptionnelle en direction :

- des agents en présentiel y compris les volontaires
- la mobilisation exceptionnelle de certains agents (principalement DRH et DSI) durant cette période, la prime sera attribuée selon une liste établie par le directeur et au prorata du surcroît d'activité

Montant 30 euros / par jour travaillé, le montant total ne peut excéder 1000 euros

CGT : Ce dispositif de prime appelle plusieurs objections car, s'il ne s'agit évidemment pas de prétendre que ces sommes sont négligeables ou à rejeter, il est loin de constituer la réponse adéquate et il va susciter des inégalités inadmissibles. Le périmètre du deuxième niveau de la prime nous semble particulièrement restreint et manquer de transparence.

D'après les modalités d'attribution proposées par Est Ensemble, seulement 90 agents devraient bénéficier de cette prime, et pas tous en totalité. Nous rappelons que sur un effectif d'environ 1200 agents plus de 700 d'entre eux sont en situation de télétravail, la plus part en mode dégradé.

Le fait qu'elle soit défiscalisée et désocialisée va à l'encontre de la solidarité nationale que représentent l'impôt et les cotisations sociales.

Nous souhaitons rappeler l'importance d'une revalorisation générale des salaires (point d'indice, Régime Indemnitaire, NBI) en bref des mesures pérennes.

Nous souhaitons présenter dans ce cadre des propositions qui concerneraient l'ensemble des agents, qui apporterait à tous, la juste reconnaissance de leur engagement et plus particulièrement dans cette période. Il nous semble important dans ce contexte que notre employeur porte, au travers de cette prime, une parole de rassemblement et d'unité en direction de tous les agents :

- Prime jusqu'à 1000 euros pour les agents présents sur le terrain, plus une bonification de leurs congés (jours supplémentaires) et puisqu'il s'agit principalement d'agents de la DPVD, l'attribution désormais intégrale de la NBI quartiers prioritaires de 10 points (aujourd'hui ils ne la touchent qu'à 50%) à l'ensemble des agents d'intervention de la DPVD.

- Prime forfaitaire pour les agents mobilisés dans le cadre du Plan de Continuité d'Activité

- Prime équivalent « gilets jaunes » (100-150 euros) pour tous les autres agents, ceci afin de reconnaître leur implication, à la fois dans la poursuite de leurs missions et dans la société civile. Cette mesure serait également une mesure de justice sociale : baisse des revenus dans les ménages, augmentation des prix.

CFDT rejoint la CGT sur cette proposition
FSU estime que le périmètre est juste

Est Ensemble répond qu'il souhaite reconnaître d'une part les agents présents sur le terrain et d'autre part les quelques autres (un petit nombre d'agents) ayant fait preuve d'une mobilisation exceptionnelle et tenir compte d'un surcroît de travail significatif durant cette période.

Les agents en télétravail, y compris ceux œuvrant au Plan de continuité d'activité, n'ont fait que poursuivre leur travail et cela ne nécessite pas de prime.

Des mesures pérennes pourraient venir plus tard (revalorisation RI, NBI), mais c'est un autre débat.

L'attribution de cette prime fera l'objet d'un vote au Comité technique du 4 mai

CHSCT : Lundi 4 mai à 14h

CT : Lundi 4 mai à 15h30

Prochaine réunion dialogue social : mercredi 7 mai à 15h